

FEMIP :

Financements en Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat • Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat



Comment relever le défi énergétique en Méditerranée ?

À l'heure où la demande énergétique mondiale se fait de plus en plus pressante et où les tarifs des énergies fossiles semblent inéluctablement entraînés à la hausse, les pays du Sud et de l'Est du bassin méditerranéen sont soumis à une forte pression énergétique appelée à augmenter dans les années à venir.

En 2025, le taux de croissance de la demande énergétique de ces pays sera 4 fois plus élevé que celui des États européens¹. À l'origine de cette augmentation, de nombreux facteurs, dont, entre autres, le développement économique et les besoins d'une population en pleine croissance démographique (16 millions de Méditerranéens n'ont pas encore accès à l'électricité).

En phase avec les grandes orientations de l'Union européenne (UE), la FEMIP accompagne les pays partenaires méditerranéens² dans leurs efforts visant à relever les défis énergétiques auxquels la région est confrontée, en articulant son action autour de trois axes d'intervention.

¹ Voir à ce propos l'ouvrage « Méditerranée, Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement », dirigé par Guillaume Benoit et Aline Comeau, L'aube, octobre 2005.

² Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie.

Un rôle structurant pour l'énergie

Dès le lancement du processus de Barcelone en 1995, « le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique euro-méditerranéen » a été reconnu, ainsi que la nécessité de « renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques » et de « créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie, en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions ».

Dans ce cadre, le partenariat euro-méditerranéen se donne pour objectifs d'assurer la sécurité des approvisionnements en électricité, la compétitivité de l'industrie énergétique et le renforcement de l'efficacité énergétique, dans le respect de conditions écologiquement saines. Cette politique vise donc à trouver un équilibre entre développement durable, compétitivité et sécurité des approvisionnements, conformément à ce que préconise le Livre vert de l'UE sur l'énergie, publié en mars 2006 qui, notamment, accorde une importance accrue à la dimension externe de la politique énergétique de l'Union.

Les trois axes d'intervention de la FEMIP

• 1^{er} axe : assurer l'accès des populations des pays partenaires aux sources d'énergie à un coût abordable

Seule la création de marchés énergétiques ouverts et concurrentiels permet de faire baisser les prix, d'améliorer la sécurité d'approvisionnement et de renforcer la compétitivité. Dès lors, il est important de :

- 1 poursuivre, dans les pays partenaires, la réforme en faveur de la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz et du dégroupage des entreprises d'énergie ;
- 2 mettre en place une structure tarifaire basée sur le recouvrement des coûts afin de pouvoir garantir la viabilité financière des entreprises d'énergie ;
- 3 veiller à garantir le caractère bancable des projets d'investissement dans le secteur de l'énergie, ce qui constitue une condition nécessaire à leur réussite.

L'action de la FEMIP

- > La FEMIP finance la construction et la modernisation d'infrastructures énergétiques nationales et régionales. Elle apporte également un appui en termes d'assistance technique pour la préparation, la gestion et le suivi des projets.
- > Dans ce cadre, la FEMIP est soucieuse d'encourager la participation du secteur privé. Près de 40 % des projets énergétiques signés entre 2002 et 2005 étaient basés sur une participation du secteur privé.



• 2^{ème} axe : soutenir la création d'une Communauté pan-européenne de l'énergie

La mise en place d'un « espace réglementaire commun » en Europe repose sur l'élaboration progressive de règles communes en matière de commerce, de transit et d'environnement, ainsi que sur l'harmonisation et l'intégration des marchés. De cette manière, il est possible de créer un marché prévisible, transparent et attractif pour les investisseurs, favorisant la sécurité d'approvisionnement de l'UE et des pays partenaires. Il est donc nécessaire :

- 1 de développer de nouvelles routes pour le transport de l'énergie ;
- 2 d'assurer une meilleure intégration des marchés euro-méditerranéens de l'énergie, ce qui implique une intégration du marché intérieur méditerranéen et son interconnexion aux marchés européens ;
- 3 de renforcer la coopération régionale entre entreprises, instances de régulation, pouvoirs publics et institutions financières. Des enseignements utiles pourraient très probablement être tirés de la création de la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est en octobre 2005.

L'action de la FEMIP

- > La FEMIP apporte une contribution significative en soutenant les réseaux régionaux d'énergie, que ce soit au travers de financements à long terme ou d'études de faisabilité, ou encore grâce à son volet d'assistance technique.
- > Par ailleurs, la FEMIP contribue au dialogue euro-méditerranéen sur l'énergie à travers le Comité ministériel et le Comité des experts de la FEMIP.

• 3^{ème} axe : encourager le recours aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Alors que les pays du Sud et de l'Est méditerranéen sont en pleine croissance énergétique, la tentation serait grande de considérer la problématique du développement durable comme moins urgente que d'autres. Cependant, l'enjeu est, au contraire, celui de l'anticipation, le but étant de tirer les enseignements du mode de développement des pays européens et d'éviter des coûts inutiles aux pays partenaires méditerranéens. Trois pistes permettent de promouvoir un développement énergétique plus durable :

- 1 stimuler l'investissement en faveur des projets reposant sur les énergies renouvelables ou permettant la réduction des émissions de gaz à effets de serre, et notamment ceux relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP) tel que défini par le Protocole de Kyoto³ ;
- 2 encourager l'efficacité énergétique et, partant, permettre une utilisation plus économique et plus rationnelle de l'énergie ;
- 3 ralentir l'augmentation de la demande énergétique dans les pays partenaires.

³ Le Mécanisme pour un développement propre repose sur la réalisation de projets qui permettent à des entités des secteurs public ou privé de pays industrialisés d'investir dans des activités qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans des pays en développement et d'acquies en échange des crédits d'émission.

L'action de la FEMIP

- > La FEMIP continue de renforcer son appui aux projets concernant les énergies renouvelables et aux projets relevant du Mécanisme pour un développement propre, en les soutenant financièrement et en menant des études permettant d'identifier les projets relevant du MDP.

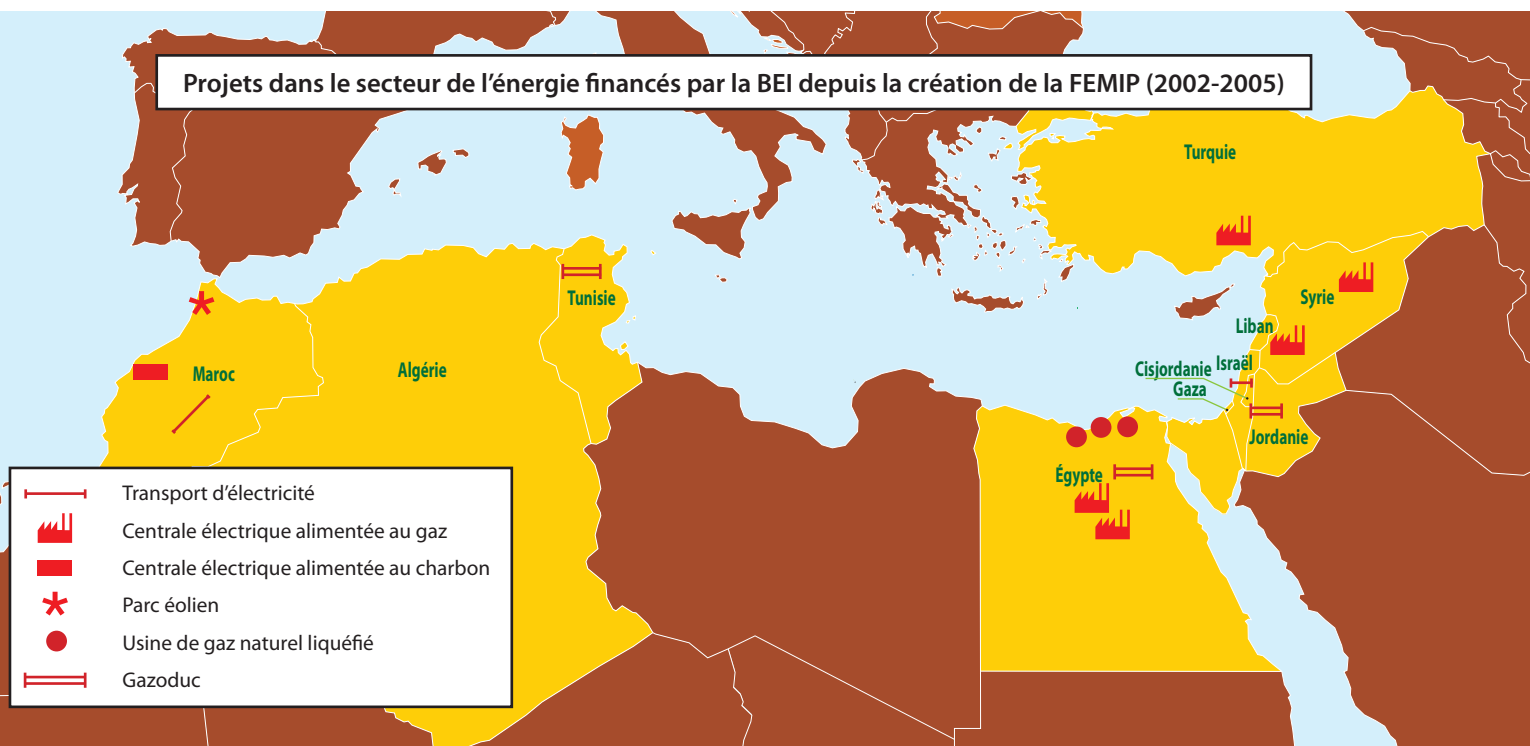
L'énergie, un champ d'action prioritaire pour la FEMIP

Le secteur de l'énergie, qui absorbe près de 30 % des engagements de la FEMIP, constitue, avec les transports, un champ d'action prioritaire de cette dernière dans le domaine des infrastructures.

Depuis 2002, la FEMIP a signé 15 prêts en faveur de projets énergétiques dans les pays partenaires méditerranéens pour un total de plus de 1,8 milliard d'EUR.

Ces projets, principalement répartis dans les pays partenaires du Proche-Orient et du Maghreb, ont porté à la fois sur les secteurs de l'électricité et du gaz naturel (production, transport et distribution).

Projets dans le secteur de l'énergie financés par la BEI depuis la création de la FEMIP (2002-2005)



ISBN 92-861-0485-5



9 789286 104855

ISBN 92-861-0485-5

Prolonger le dialogue euro-méditerranéen sur l'énergie

Réuni à Vienne les 20 et 21 mars 2006, le 4^{ème} Comité des experts de la FEMIP a rassemblé une centaine de participants de haut niveau des États membres de l'UE et des pays partenaires méditerranéens. À l'ordre du jour figuraient la problématique des marchés méditerranéens de l'énergie ainsi que celle des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les participants ont convenu de la nécessité de poursuivre la réforme du secteur énergétique dans les pays méditerranéens, dans l'esprit des directives de l'UE les plus récentes. L'importance de la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz, qui a pour objectif de renforcer l'efficacité énergétique et d'assurer un approvisionnement à un coût abordable, a été soulignée par de nombreux spécialistes.

À l'issue des débats, les participants ont demandé à la Banque de continuer, au travers de la FEMIP, à promouvoir les projets énergétiques dans les domaines de l'électricité et du gaz naturel, en appuyant tant ceux qui ont trait à l'interconnexion énergétique que ceux qui visent à renforcer les infrastructures énergétiques nationales.

Ils ont également demandé à la FEMIP d'accroître son soutien aux projets relatifs aux énergies renouvelables et à ceux qui relèvent du Mécanisme pour un développement propre.



Contactez la FEMIP

Contacts opérationnels :

Claudio Cortese, directeur du département Méditerranée (FEMIP)

☎ (+352) 43 79 68 36

☎ (+352) 43 79 68 98

✉ c.cortese@bei.org

Informations générales et contacts presse :

Helen Kavvadia

☎ (+352) 43 79 31 34

☎ (+352) 43 79 31 88

✉ h.kavvadia@bei.org

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1

☎ (+352) 43 77 04

www.bei.org/femip - ✉ info@bei.org